

Elites sportives :

Quel statut (social) après les études?

Jambes

Le mardi 9 septembre 2014

Programme

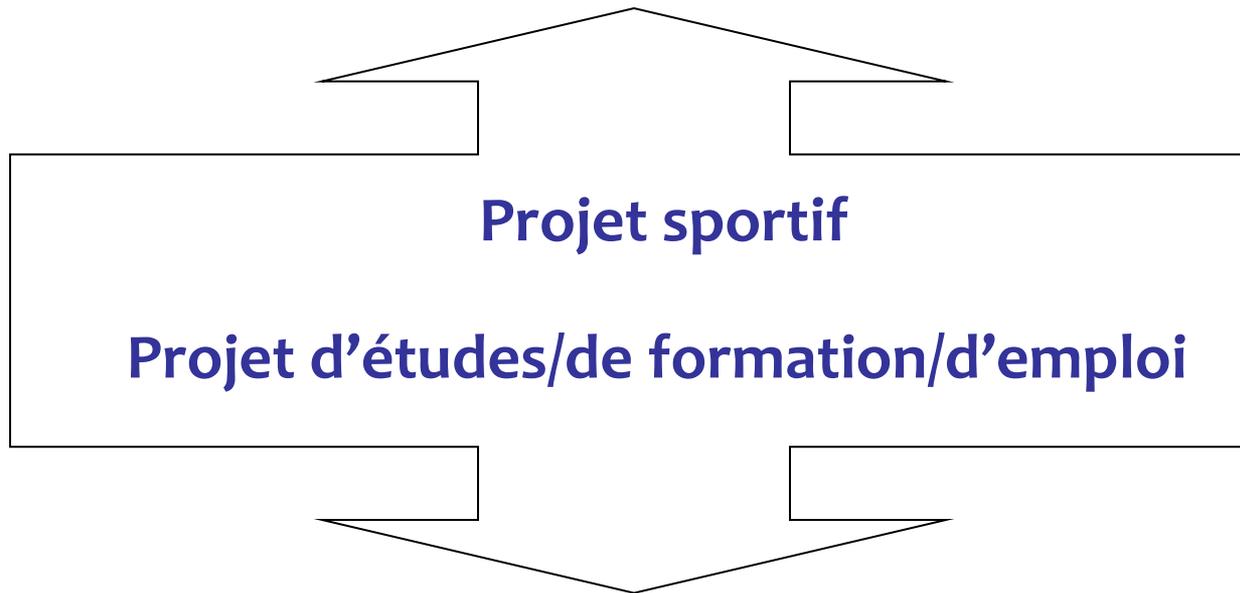
1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
3. Problématique du statut social
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

Programme

1. **Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS**
2. L' AISF en bref
3. Problématique du statut social
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

Notre vision

Double carrière



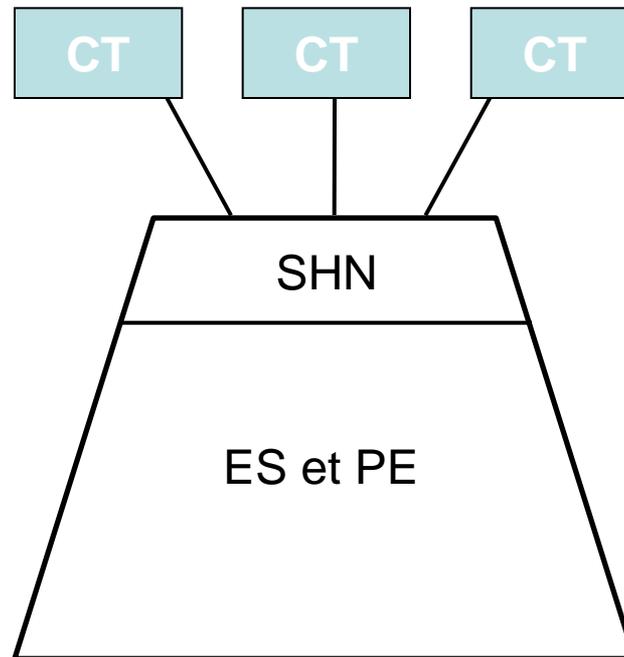
Projet sportif

Projet d'études/de formation/d'emploi

Double bénéfice

Nos publics-cibles

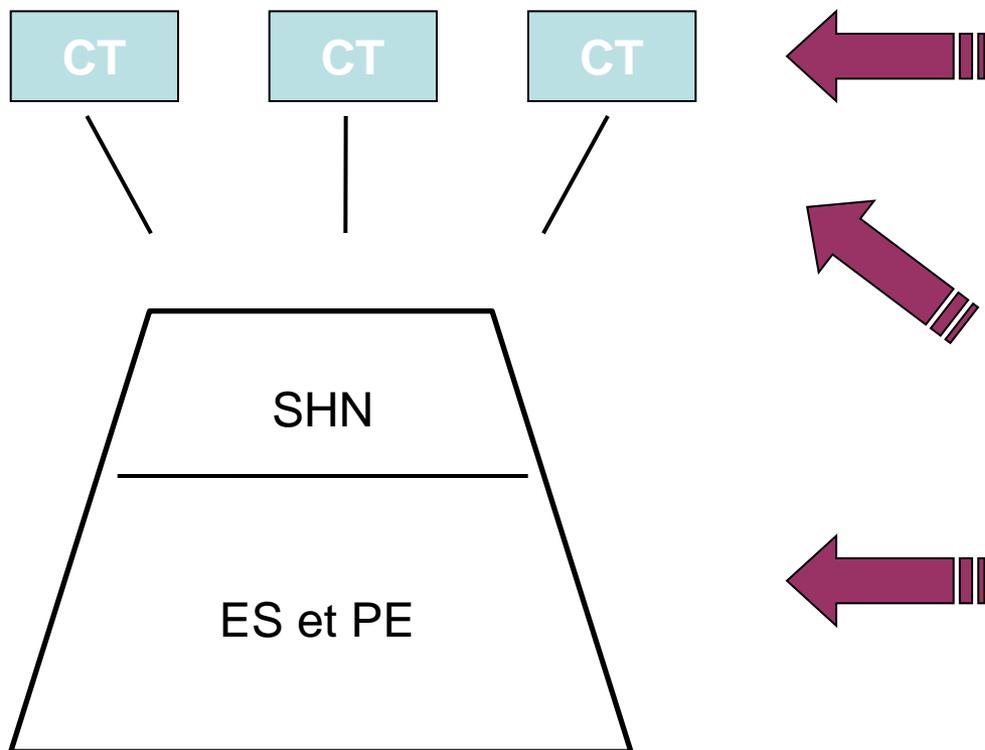
- +/- **1500** sportifs « reconnus » (statuts - décret sport 2006)
= SHN – ES - PE
- **54** sportifs sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles



Nos moyens

- **1 Service** dans le département « Haut niveau » de la DG du Sport
- **3 ETP**
 - Experts de l'enseignement
 - Psychologue
 - Expert RH
- **40.000€** de budget/an pour financer :
 - le développement des compétences des sportifs
 - des actions de promotion et de sensibilisation du projet de vie

Nos domaines d'action



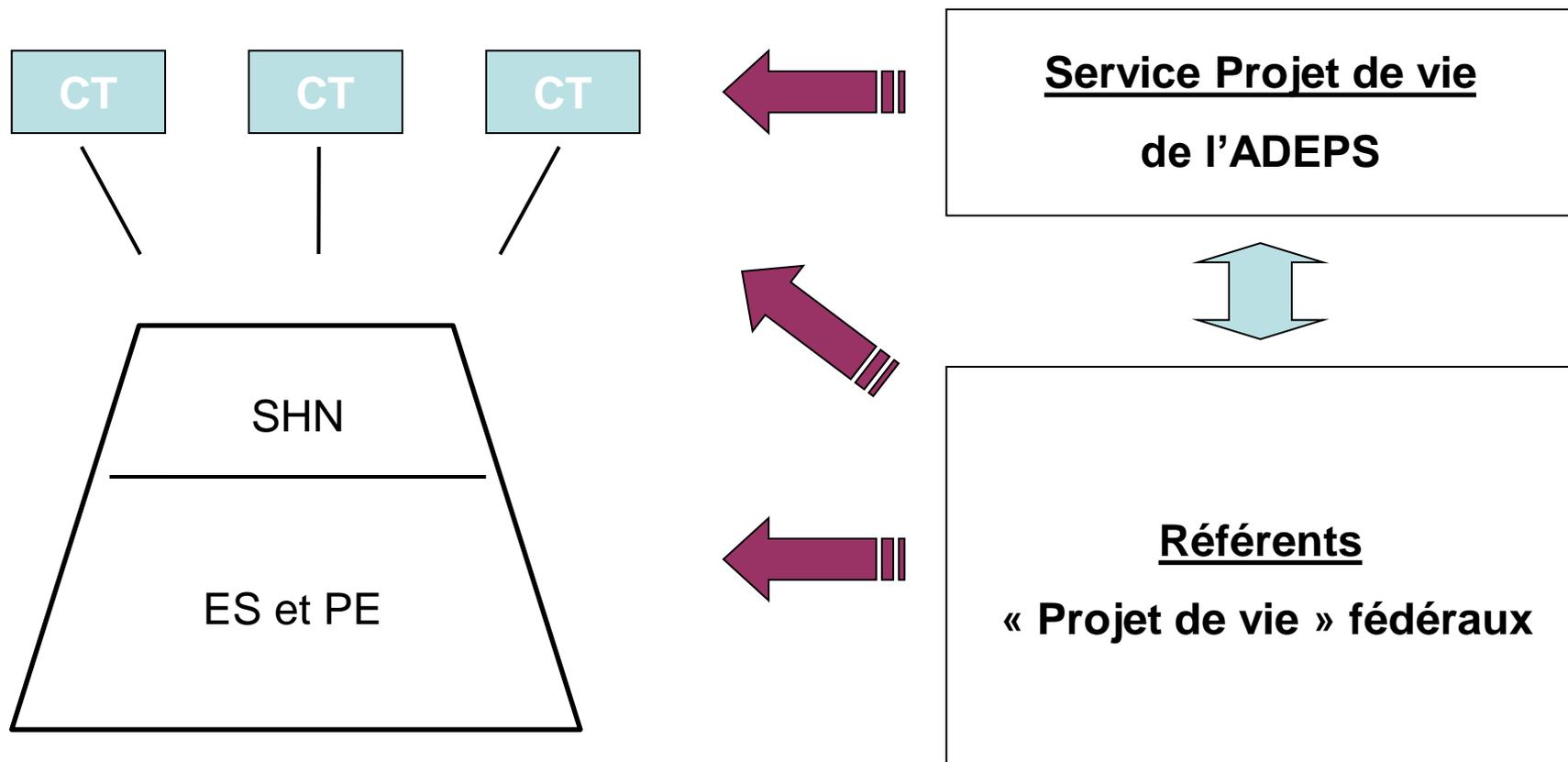
Accompagnement individuel
« sur mesure »

Aménagements sectoriels

- Enseignement oblig
- Enseignement sup
- IFAPME/SFPME
- Adecco/COIB

Information / Sensibilisation

Notre accompagnement



Plus d'informations?

- www.adepts.be – rubrique « Sport de haut niveau »
- Contactez votre référent fédéral
- Contactez-nous :
projetdevie.adepts@cfwb.be

Programme

1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
- 2. L' AISF en bref**
3. Problématique du statut social
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

AISF : notre objectif

Informer, **former**, **conseiller** et **assister** les fédérations et les clubs sur les réalités de l'environnement sportif et son évolution et leur offrir des outils pratiques, utilisables dans leur quotidien.

- **Soutenir** le développement du sport francophone ;
- **Représenter** les intérêts du sport francophone auprès des autorités publiques ;
- **Aider** au fonctionnement des fédérations francophones et de leurs clubs ;
- **Promouvoir** la pratique sportive.

Programme

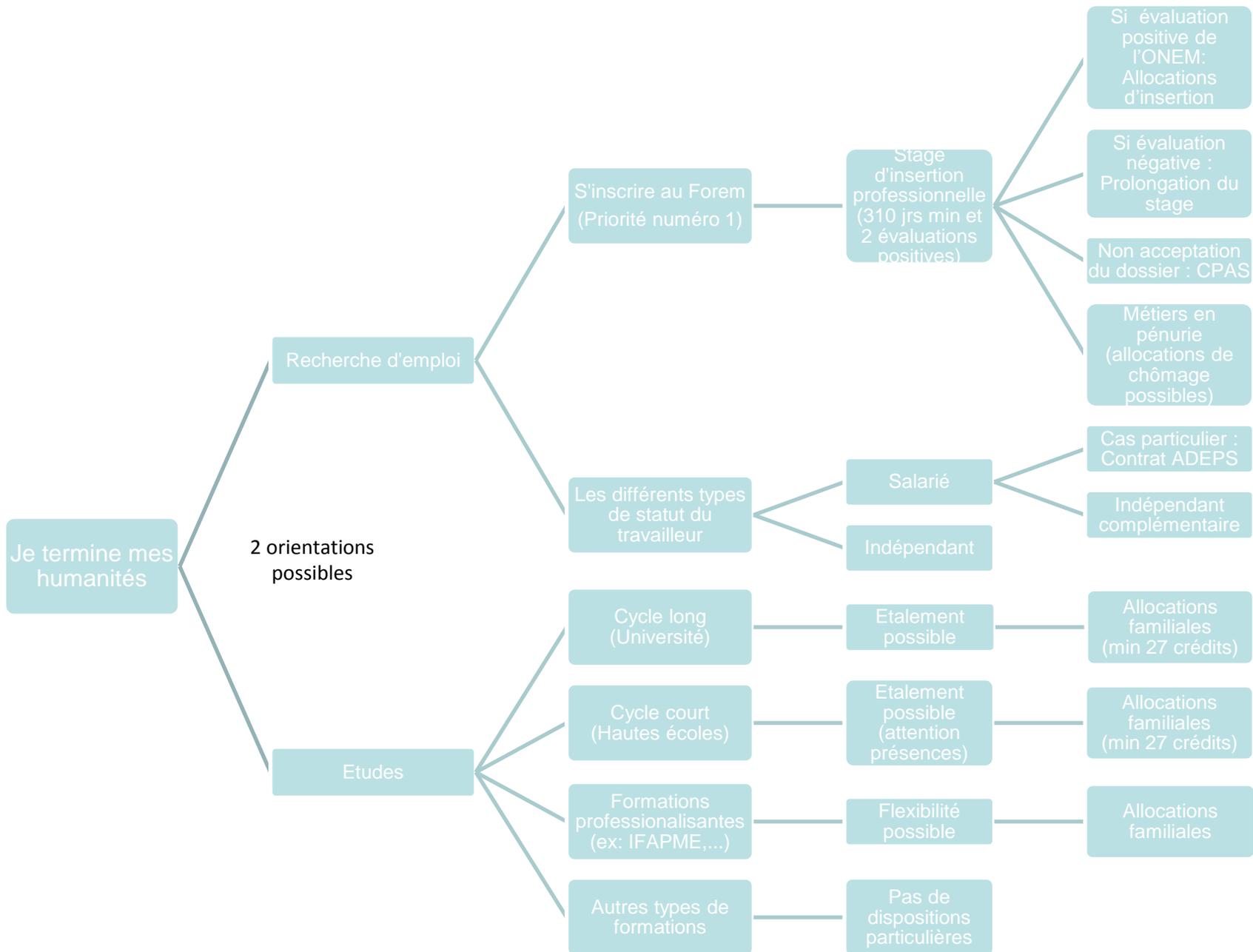
1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
- 3. Problématique du statut social**
 - 1. Filière « emploi »**
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

J'ai terminé mes humanités

2 orientations possibles :

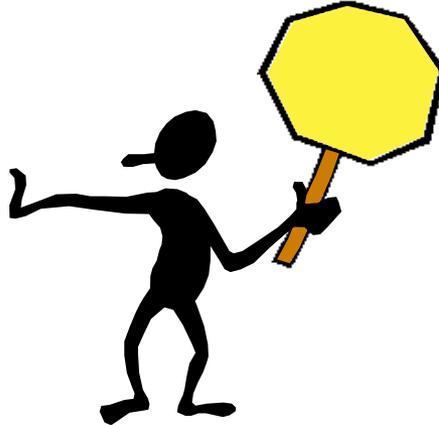
- Je recherche un emploi
- Je poursuis des études

(de plein exercice, en promotion sociale...)



Allocations familiales jusqu'à 25 ans
(sous conditions)

J'ai terminé mes humanités



Si je me dirige vers la filière « emploi » :
cela implique des droits ...

mais aussi des obligations !!

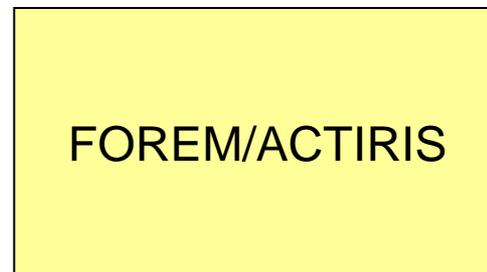
Filière « emploi »



- Réglementation chômage
- Contrôle du respect de la réglementation chômage



Wallonie



- Aide dans la recherche du travail (conseil, formation)

Filière « emploi »

1^{ère} démarche :

Je m'inscris:

- En RW : au Forem (www.forem.be)
- En RBC: chez Actiris (www.actiris.be)
- En Communauté germanophone : à l'Arbeitsamt der DG (www.adg.be)

=> mon **stage d'insertion** prend cours

Filière « emploi »

Le Forem/Actiris :

- me délivre **une attestation d'inscription** comme demandeur d'emploi
- me communique la **date présumée de la fin de mon stage d'insertion**

Filière « emploi »

Que dois-je faire durant ce stage d'insertion?

- Préparer **mon dossier** « projet professionnel et sportif »
- Prouver **une démarche active** de recherche d'emploi ou de formation
- **Me présenter aux convocations** du Forem et de l'Onem

Filière « emploi »

Quand ai-je droit à des allocations d'insertion ?

**Au 311^e jour de mon stage d'insertion
si mes 2 évaluations sont positives**

Rem: le stage peut être allongé ou suspendu en fonction de divers facteurs (voir fiches ONEM)

Filière « emploi »

2 évaluations? De quoi s'agit-il ?

L'ONEM vérifie **votre comportement de recherche d'emploi** :

- Au cours du 7^e mois de votre stage d'insertion
- Au cours du 11^e mois de votre stage d'insertion

Filière « emploi »

Que se passe-t-il si j'ai une évaluation négative ?

Mon admission aux allocations est reportée jusqu'à ce que j'aie obtenu **2 évaluations positives**



*Je dois demander **moi-même** une nouvelle évaluation au plus tôt 6 mois après l'évaluation négative*

Filière « emploi »

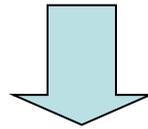
Puis-je être dispensé de ces entretiens d'évaluation par l'Onem?

Oui, à certaines conditions :

Travail, formation, stage à l'étranger pour se former, activité indépendante à titre principal, engagement militaire (voir feuille info Onem)

Filière « emploi »

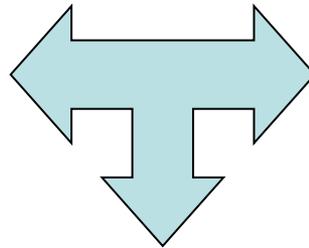
**Je ne remplis pas toutes
les conditions à la fin
de mon stage**



**Prolongation du
Stage d'insertion**

Filière « emploi »

2 évaluations positives
de l'ONEM



Je remplis toutes
les conditions à la fin
de mon stage

**Allocations
d'insertion**

Filière « emploi »

Allocation d'insertion : quels montants ?

Cohabitant avec charge de famille	1.105,78€/mois
Isolé	493,74€/mois puis 817,96€ /mois (+ 21 ans)
Cohabitant	425,36€/par mois
Cohabitant privilégié*	453,44€/mois

Filière « emploi »

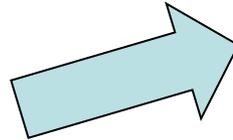
Quid des allocations familiales pour le jeune demandeur d'emploi durant le stage d'insertion ?

- Pendant **max 9 mois**
- **A condition que** les revenus mensuels bruts d'une éventuelle activité ne dépassent pas 520,08€

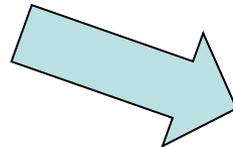
NB : Le Forem/Actiris communique directement les infos à la caisse d'allocations familiales

Filière « emploi »

Je trouve un emploi



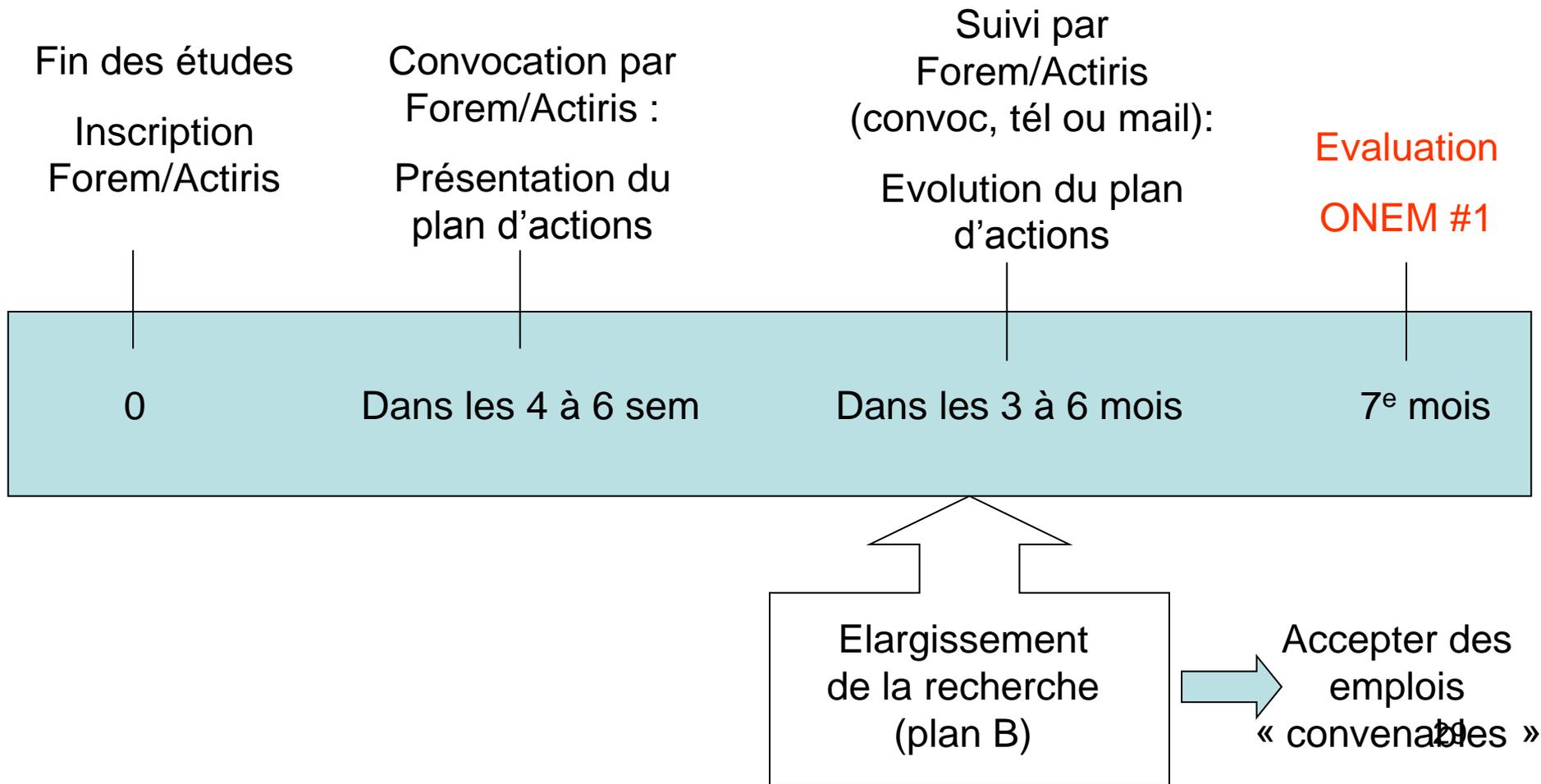
**Contrat de travail
(Salarié)**



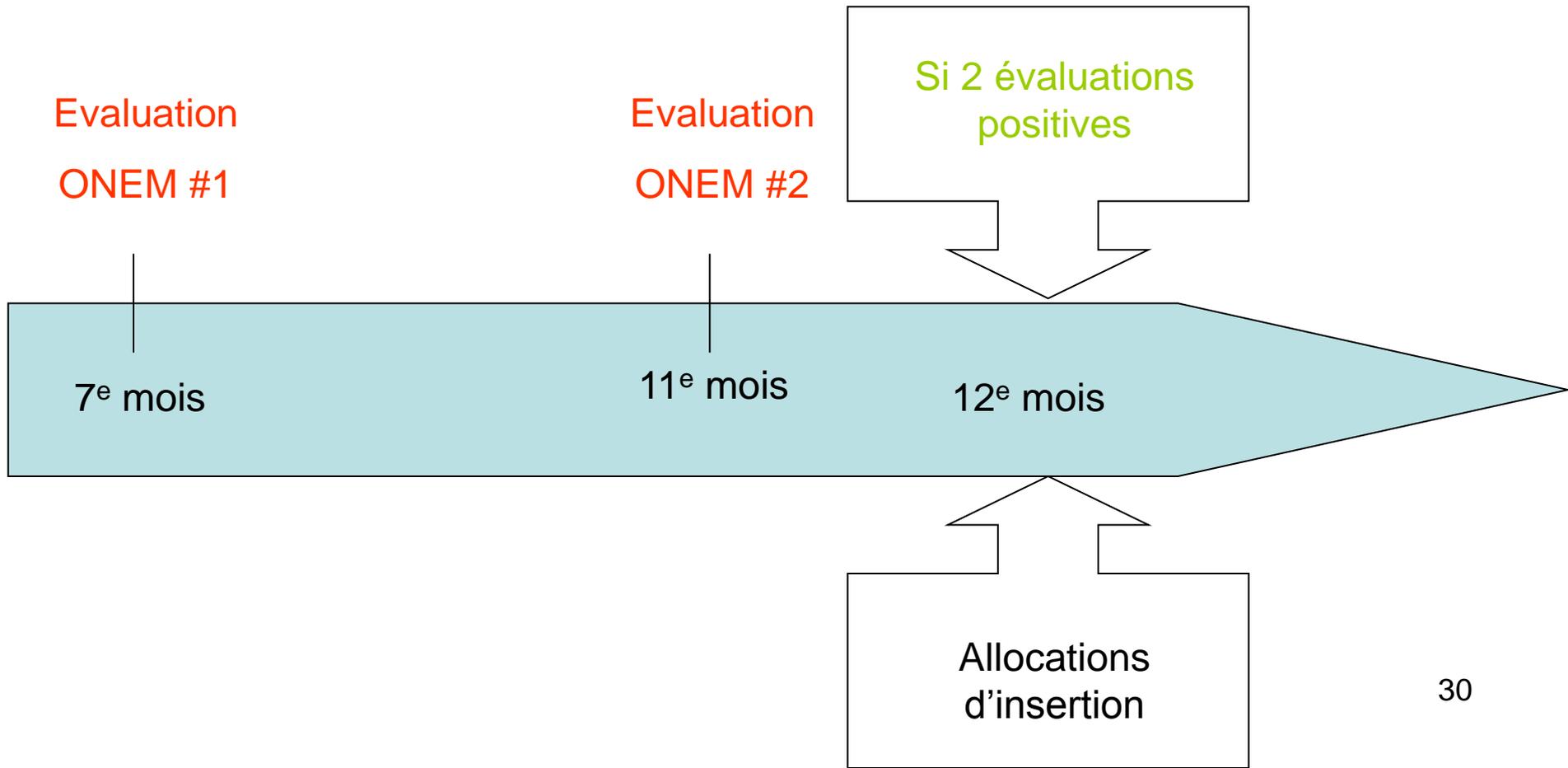
Indépendant

Filière « emploi » : synthèse

1/ Stage d'insertion professionnelle

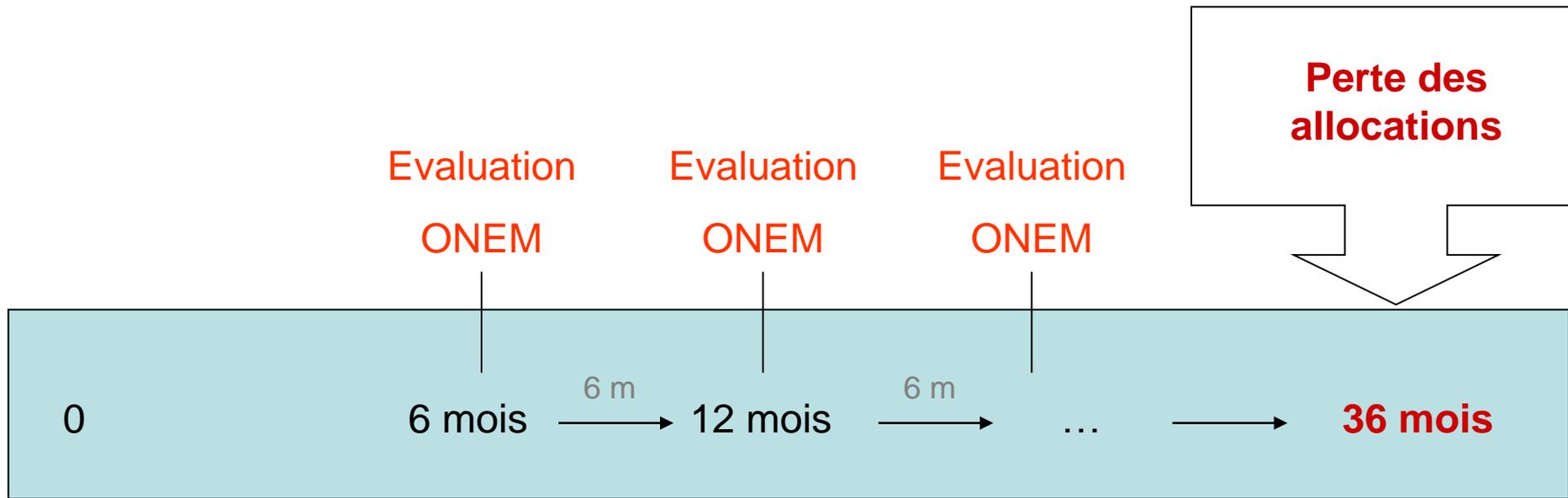


Filière « emploi » : synthèse



Filière « emploi » : synthèse

2/ Allocations d'insertion



Suivi par Forem/Actiris (convoc, tél ou mail) :
Evolution du plan d'actions

Programme

1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
- 3. Problématique du statut social**
 1. Filière « emploi »
 - 2. Filière « études »**
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

Je poursuis des études

Orientations possibles :

- **Enseignement de plein exercice**
- Enseignement de promotion sociale

Filière « études » : plein exercice

Décret « Paysage » :

- Applicable dès 2014 aux Universités, Hautes-écoles et Institutions supérieures des arts.
 - Organisation globale des études par blocs.
 - 1 bloc se compose de 60 crédits.
 - La réussite de 45 crédits permet l'accès à un nombre de crédits au choix du deuxième bloc
- répartition d'un bloc possible sur 1, 2 années ou +.

Filière « études » : plein exercice

Pour les sportifs reconnus :

Article 151 du décret paysage :

« *Par décision, les autorités académiques peuvent accorder **une dérogation** pour certains étudiants, même avec moins de 30 crédits par année académique* ».

Filière « études » : plein exercice

Néanmoins :

- Min 30 crédits par an pour être finançable
- Min 27 crédits par an pour conserver les allocations familiales
- La convention d'étalement doit être conclue avant le 1/12 (révisable annuellement)

Filière « études » : plein exercice

Dans les faits :

- Une année académique sur 2 ans
- Paiement la 1^e année du minerval complet

Filière « études » : plein exercice

Pour les sportifs reconnus : autres types d'aménagements:



- Non-automatiques
- Variables en fonction de l'existence d'un « service des sports »

Filière « études » : plein exercice

Pour les sportifs reconnus : autres types d'aménagements:

- Absences justifiées aux cours, aux TP, etc,
- Adaptation des horaires (changement de groupe, etc.).
- Accompagnement, suivi de l'étudiant pendant son cursus
 - Par un tuteur.
 - Par un service d'aide à la réussite, une équipe.

Filière « études » : plein exercice

Pour les sportifs reconnus : autres types d'aménagements:

- Accès privilégié à des infrastructures sportives.
- Aide au logement.
- Accompagnements liés à la pratique sportive de HN (médical, psychologique, diététique, ...)
- Aide financière en dehors du financement classique.

Filière « études » : plein exercice

Bon à savoir :



- **Max 2 x** la même année d'études **pour un diplôme déterminé.**
- **Max 3 x** la même année d'études **si changement d'orientation**

Filière « études » : plein exercice

Bon à savoir : **Elève « libre »**



- Statut non défini par la loi
- Peut participer aux examens mais n'obtient pas de diplôme (ni attestation)
- Pas droit aux allocations familiales
- Pas droit à l'assurance chômage

Filière « études » : plein exercice

Enseignement supérieur de plein exercice et allocations :

- Allocations familiales : min 27 crédits / sem
- Allocations de chômage : oui si
 - Stage d'insertion effectué
 - Formation liée à un métier en pénurie
 - Dispense de recherche active d'emploi accordée par l'ONEM (au cas pas cas !)



Sport de haut niveau

Recherche

SPORT DE HAUT NIVEAU & ETUDES SUPERIEURES : C'EST POSSIBLE !

1. Sportif reconnu et non reconnu
2. La procédure de reconnaissance
3. Le cadre légal dans l'enseignement supérieur

La Communauté Française peut attribuer à un étudiant sportif le statut de **Sportif de Haut Niveau**, d'**Espoir Sportif** ou de **Partenaire d'Entraînement**. Cette reconnaissance de la Communauté Française donne droit à un étalement des études (voir ci-dessous).

En plus de cette obligation légale les institutions de l'Enseignement Supérieur ont mis en place des structures d'aide, d'accompagnement pour les étudiants qui sont reconnus.

Ces structures spécifiques se chargent également de l'accompagnement d'étudiants **Sportifs de Bon Niveau** (étudiant qui n'a pas le statut de sportif de Haut Niveau ou **Sportif Subtop**) sur base d'un dossier présenté par l'étudiant.

SPORTIF DE HAUT NIVEAU ? CETTE BROCHURE EST POUR TOI !

Vous trouverez via ce lien, un relevé des différents services d'accompagnement mis en place par les institutions membres de l'ASEUS.

up

LA PROCEDURE POUR ETRE RECONNU



Conditions pour être : SPORTIF DE HAUT NIVEAU

- Tu pratiques un sport en compétition,
- Tu participes à des championnats au niveau mondial, européen ou à des compétitions assimilées,
- Tu es sélectionné ou présélectionné pour les JO,
- Tu réalises des performances qui permettent d'espérer une sélection pour les championnats d'europe, du monde ou assimilés.

Recherche

Calendrier Evénements Photos

Prochainement

- Rugby à 7** Tournoi rugby VII
- Escalade** Escalade
- Judo (par équipes)** Judo par équipe
- Floorball** Floorball
- Tennis de table** Tennis de table

plus

**Le Sport HN :
Une rubrique
en ligne
www.aseus.be**



L'Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et Supérieur c'est :

➔ 8 Universités



➔ 13 Hautes Ecoles



40.000 Etudiants sportifs sur 170.000 étudiants

Contact



Carrie Levert, Chargée de projets

communication@aseus.be

04/336.45.65

0476/78.30.96

WWW.ASEUS.BE

Association Sportive de l'Enseignement Universitaire et
Supérieur asbl

Secrétariat : Allée du Bol d'Air 13/3 - 4031 Angleur

Tél: 04/336.45.65 - Fax: 04/336.66.83 - info@aseus.be -

www.aseus.be

Je poursuis des études

Orientations possibles :

- Enseignement de plein exercice
- **Enseignement de promotion sociale**

Filière « études » : promsoc

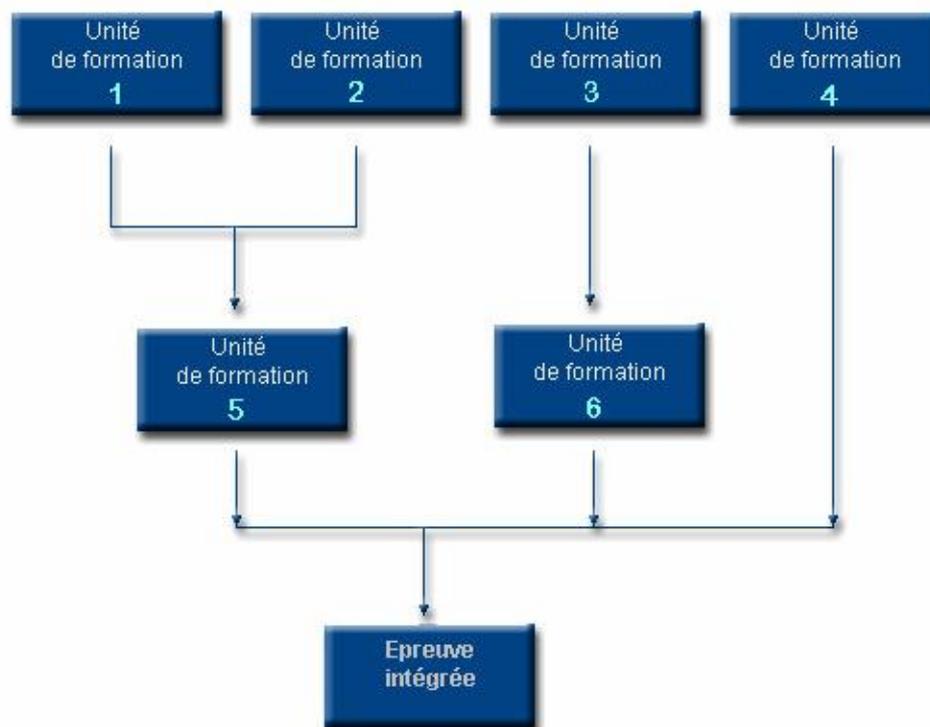
Niveaux d'enseignement :

- Enseignement secondaire de transition et de qualification
 - inférieur
 - supérieur
- Enseignement supérieur
 - de type court
 - de type long

Filière « études » : promsoc

Organisation :

Modularité en unités de formation (UF)



Filière « études » : promsoc

Avantages :

- Souplesse (modularité)
- Certification :
 - Réussite d'une UF = capitalisable
 - Réussite de toutes les UF + EI = Diplôme équivalent au Bac ou Master
- Horaire décalé
- Bonne couverture géographique des établissements de promsoc

Filière « études » : promsoc

Promotion sociale et allocations :

- Allocations familiales : min 13h/sem
- Allocations de chômage : oui si
 - Stage d'insertion effectué
 - Dispense de recherche active d'emploi accordée par l'ONEM (au cas pas cas !)

Programme

1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
- 3. Problématique du statut social**
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 - 3. Autre filière : formation en alternance**
4. Nos conseils
5. Questions-réponses

Autre filière: Formation en alternance

- **IFAPME en RW** : www.ifapme.be
- **SFPME à Bruxelles** : www.efpme.be

Autre filière: Formation en alternance

- **Formations « métiers » pour devenir :**
 - Chef d'entreprise (indépendant)
 - Salarié

- **Durée :**
 - En principe 2 ans
 - Année préparatoire dans certains cas

Autre filière: Formation en alternance

- **Avantages pour les sportifs reconnus (convention de 2011) :**
 - Etalement de formation
 - Modularité
 - Souplesse géographique
 - Rencontre en début d'année avec la direction du centre de formation pour « fixer le cadre ».
 - Suivi du dossier du sportif par un comité ADEPS/IFAPME (ou SFPME)

Autre filière: Formation en alternance

- **Autres avantages :**
 - Horaire décalé
 - Certification : diplôme de chef d'entreprise avec accès à la profession
 - Allocation de formation (si stage obligatoire)

Autre filière: Formation en alternance

Formation en alternance et allocations :

- Allocations familiales : Oui
 - si min 17h/sem (cours et/ou stage)
 - si allocation mensuelle de formation ne dépasse pas **520,08€**.
- Allocations de chômage : oui si
 - Stage d'insertion effectué
 - Dispense de recherche active d'emploi accordée par l'ONEM (au cas pas cas !)

Programme

1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
3. Problématique du statut social
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
- 4. Nos conseils**
5. Questions-réponses

Nos conseils

- Avoir une stratégie à 24-36 mois avec :
 - Un plan A (le sport de haut niveau)
 - Un plan B (autre projet professionnel)
- Tenir à jour un dossier sportif dès la fin des études (canevas proposé par l'ADEPS)
- Compléter le CEL
- Respecter les règles du « statut » dans lequel vous vous êtes engagé

Programme

1. Le « projet de vie » des élites sportives avec l'ADEPS
2. L' AISF en bref
3. Problématique du statut social
 1. Filière « emploi »
 2. Filière « études »
 3. Autre filière : formation en alternance
4. Nos conseils
- 5. Questions-réponses**

Merci pour votre attention

